

députés de notre caucus depuis quelques années. Nous reconnaissons la gravité de la situation économique actuelle. Mais cette mesure ne fera rien pour les chômeurs du pays. Elle n'aidera en rien à venir à bout de l'inflation. Cette mesure ne contribuera en rien à réduire les taux d'intérêt au Canada. En effet, les taux d'intérêt sont au cœur même du problème, car ce sont eux qui affaiblissent l'économie canadienne en ce moment, et non pas les salaires des travailleurs canadiens ni des fonctionnaires, qui sont moins augmentés que les employés du secteur privé. Le gouvernement s'est attaqué à la victime, et non pas au coupable.

Ce projet de loi ne prévient pas la faillite des entreprises ni celle des agriculteurs. Il ne réussira pas à relancer l'économie. Cela, le gouvernement le sait pertinemment. Nous avons lu à quelques reprises des passages du document gouvernemental qui a fait l'objet d'une fuite et dont notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a obtenu un exemplaire. En voici un extrait:

... il serait utile de mettre sur pied un programme de consultation et de relations publiques, destiné à modifier l'attitude et les aspirations de la population— bien que «le principal avantage du programme consiste à permettre au gouvernement de donner l'impression qu'il fait quelque chose pour remédier à l'inflation, et à rejeter sur le secteur privé une partie du blâme pour l'inflation.»

Le gouvernement a admis dans son propre document que c'était une question de relations publiques. Le gouvernement a admis que le programme ne changerait pas grand-chose à la situation économique et il a reconnu qu'il cherche à rejeter le blâme sur d'autres. Pourtant, le ministre du Travail a défendu cette politique devant la Chambre.

Dans un discours du ministre des Finances (M. MacEachen) et dans d'autres discours prononcés par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui a traité de la question à diverses reprises, le gouvernement a lancé un appel à la collaboration. Il a invité instamment d'autres secteurs d'activité de l'économie à collaborer au succès de son programme. Mais le gouvernement n'est pas disposé à collaborer avec les autres agents économiques. Avant de présenter ce projet de loi, il ne s'est entretenu qu'avec les représentants du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, c'est-à-dire avec les administrateurs et les directeurs des plus grandes sociétés canadiennes. Ce sont eux qui ont demandé le plafonnement des hausses salariales à 7 p. 100 dans le secteur public. Ce sont les parrains de cette mesure législative. Le gouvernement n'a consulté aucun autre groupe avant la présentation du projet de loi. Le Congrès du travail du Canada, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les divers syndicats de fonctionnaires, les premiers ministres provinciaux, les dirigeants municipaux et les chefs de petites entreprises n'ont été sollicités qu'après la présentation de la mesure. Ils ne l'ont pas été avant, mais uniquement après coup.

Si le gouvernement avait cherché à établir un programme unifié en vue de réduire les taux d'intérêt et d'empêcher les prix de l'énergie d'augmenter de 31 p. 100 l'année prochaine, il aurait tiré avantage du temps dont il disposait. Mais pendant six mois, il ne s'est aucunement préoccupé de l'état de l'économie. Il n'a absolument rien fait entre le budget du 12 novembre et celui du 28 juin. Il aurait pu profiter de cette période

Restrictions salariales du secteur public—Loi

pour consulter les représentants des divers secteurs de l'économie canadienne. Ces derniers lui auraient révélé la gravité de la situation que constatent maintenant les députés d'en face. Le gouvernement aurait dû l'admettre tout au long des six derniers mois au lieu de prétendre que la crise n'était pas si alarmante. Cela fait six mois que le gouvernement minimise l'ampleur de nos problèmes. Puis, tout à coup, à la fin de juin, la situation lui a semblé si terrible qu'il a voulu y remédier du jour au lendemain. Il venait de perdre six mois. Et voilà maintenant qu'il demande aux fonctionnaires et aux autres salariés d'un bout à l'autre du Canada de faire des sacrifices au sujet desquels il ne les a même pas consultés.

J'ai déjà dit que le ministre du Travail avait fait faux bond au comité chargé d'étudier le projet de loi. J'ai également souligné que le ministre responsable du statut de la femme ne s'était pas non plus présenté. La majorité libérale qui siège à ce comité a fait en sorte que le ministre ne vienne pas. Hier soir, nous avons vu le ministre chargé de la condition féminine voter contre une motion du Nouveau parti démocratique qui aurait précisément permis la négociation du congé de maternité payé. Cette motion ne renfermait qu'une autre clause pratique selon laquelle le congé de maternité payé ne devrait pas être inclus dans le programme d'indemnisation de 6 ou 5 p. 100. Non seulement sommes-nous doté d'un ministre du Travail qui ne représente plus les travailleurs, mais nous avons aussi un ministre chargé de la condition féminine qui ne représente pas les femmes du pays.

● (1720)

M. Peterson: Foutaises!

M. Murphy: C'est la vérité. Tout comme d'autres députés j'en suis sûr, j'ai entendu des porte-parole du gouvernement chanter les louanges du congé de maternité payé. Nous avons entendu des députés de tous les côtés de la Chambre en parler sous l'angle de la famille, de l'égalité et en tant que question qui préoccupe tant les Canadiens que les Canadiennes. Lorsque le ministre chargé de la condition féminine a eu l'occasion de montrer ce qu'elle pensait réellement de la question, elle s'est levée, à l'instar de ses collègues du gouvernement, pour retirer aux femmes le droit de négocier le congé de maternité payé et d'exercer ce droit pour contrer les augmentations de salaires minimales qui leur seront accordées au cours des deux prochaines années. C'est tragique.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une question? Sait-il qu'en vertu de l'article 7, il demeure possible de négocier le congé de maternité...

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le député de Churchill (M. Murphy) au milieu de son discours mais avant de le faire j'ai eu un entretien avec le leader de son parti à la Chambre. Je serai aussi bref que possible. Nous avons eu des consultations et si l'on m'accordait le consentement unanime, je proposerais une motion.